

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**du 20 novembre 2020**

## **Participants (en présentiel):**

1. M. HIRIGOYEN –*Maire de Mouguerre-*
2. M. CARRERE-GEE –*Directeur de l'école-*
3. Mme DUPUIS –*Enseignante-*
4. Mme DIAZ –*Parent d'élève-*

## **Participants (en distanciel):**

- Mmes URCELAYETA, SIMAO, DAVANT, BOUCHET, COUSTOURRET, PETRISSANS, HIRIGOYEN, FORDIN, WYSS, HERVOUËT, –*Enseignantes-* M. FONTAN –*Enseignant-*
- Mme BERARD –*Psychologue de l'Éducation Nationale-*, M. JAMMET –*Rééducateur-*
- Mmes BROCHARD, MAISONNEUVE, URRUTY, HARISPE, SAINT-JEAN, LAMAGDELAINE, THICOIPE, DESRAME, HOLLINGSWORTH, MM. CHALVET, DELGADO, BONNAN –*Parents d'Elèves-*

## **Excusés :**

- M. CAPDEPONT –*Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription d'Anglet-*
- Mme HIRIGOYEN –*Adjointe aux affaires scolaires-*
- Mmes LAYAN, CIGARROA, GRAUBY –*Enseignantes-* M. MARGUIRAUT –*Enseignant-*
- M. MENTA –*Parents d'Elèves-*

## **Rappel de l'ordre du jour :**

1. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
2. Effectifs 2020-2021 et point sur la rentrée scolaire
3. Présentation du RASED, des intervenants extérieurs, AESH et Service Civique
4. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
5. Point sur les aménagements et restrictions liés à la crise sanitaire
6. Point sur les évaluations nationales CP et CE1
7. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
8. Projets ERASMUS, labels E3D et projet « développement durable »

### **1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :**

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative. Les personnes assistant à ce Conseil d'Ecole en visioconférence peuvent prendre part à un éventuel vote.

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (27 voix au total).

## 2- Effectifs de l'école 2020-2021 :

A la rentrée scolaire de septembre, 268 enfants sont présents. **3 ou 4 TPS** se rajouteront ainsi que **1 MS bilingue** au 04/01/2021 mais il y aura 1 déménagement d'une élève de CE2 bilingue, portant le total à 272 élèves.

Rappel : l'accueil d'élèves TPS n'est pas obligatoire car l'école de Mouguerre Bourg n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire. Pour l'Inspection Académique, ce choix relève de la responsabilité de l'école donc ces enfants ne sont pas officiellement comptabilisés dans les effectifs ; aussi pour l'administration, il y aura bien **268 élèves inscrits en Janvier 2021 et non 272**.

### 1) Section bilingue (à mi-temps) :

- Classes de **Mme Urcelayeta** : 1 groupe PS/MS (26 élèves) et 1 groupe MS/GS (24 élèves + 1 élève de MS à partir de janvier 2021)
- Classe de **M. Marguiraut** : 1 groupe de GS/CP (22 élèves)
- Classes de **Mme Pétrissans** : CE1/CE2 (17 élèves - 1 déménagement en janvier 2021) et CM1/CM2 (15 élèves)

Total : 104 élèves

Les TPS seront en section unilingue et choisiront la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

### 2) Section unilingue :

- Classe de **Mme Bouchet** : MS/GS bilingues à mi-temps (24 élèves).
- Classe de **Mme Dupuis et M. Fontan** : PS/MS bilingues à mi-temps (26 élèves)
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS (à partir de janvier 2021)/PS/MS/GS unilingues (23 élèves)
- Classes de **Mme Wyss** : TPS (à partir de janvier 2021)/PS/MS/GS unilingues (23 élèves)
- Classe de **Mme Dupuis** : GS/CP bilingues à mi-temps (22 élèves).
- Classe de **Mme Coustouret** : CM1/CM2 bilingues et unilingues à mi-temps (16 élèves)
- Classes de **Mme Layan** : CP-CE1 unilingues (24 et 22 élèves à mi-temps)
- Classes de **Mme Fordin** : CE2 unilingues (26 élèves)
- Classes de **Mme Davant** : CE1 unilingues (26 et 25 élèves à mi-temps)
- Classe de **Mme Hirigoyen** : CM1 unilingues (18 élèves)
- Classe de **M. Carrère-Gée et Mme Coustouret** : CM2 unilingues et bilingues à mi-temps (27 élèves) et CM2 unilingues à mi-temps (28 élèves).

Total : 167 élèves

### **3- Le RASED Nive-Adour, les intervenants extérieurs, les AESH, les jeunes « Service Civique » :**

#### **RASED Nive-Adour :**

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés** ; il doit couvrir tout le territoire du secteur du collège Aturri (Lahonce, Urcuit, Villefranque, St-Pierre d'Irube, Mouguerre) et la commune d'Urt. Le but est de proposer des activités décrochées, de détour, comme le jeu où l'enfant sera en réussite et les transférer ensuite aux apprentissages.

Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **M. Jammet** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Il intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

**Mme Bérard**, psychologue scolaire travaille à la demande des familles ; l'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour M. Jammet, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontées les enfants.

#### **Les intervenants extérieurs :**

La Communauté d'Agglomération Pays-Basque affecte 2 intervenants à notre école :

- **Audrey Monchecourt**, lauréate du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et titulaire du Brevet d'Etat de natation, intervient auprès des écoles primaires de Mouguerre, St-Pierre-d'Irube, Villefranque et Urt. Elle travaille avec les classes du CP au CM2 sur des créneaux de 45 minutes.

- **Fanny Lehmann**, des Centres Musicaux Ruraux, poursuit ses interventions auprès de toutes les classes de l'école et travaillera cette année sur le thème de « la planète et de l'environnement » et en lien avec le projet Erasmus et notre labellisation E3D (*voir ci-après*).

#### **Les AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap**

il n'y a pas de classe ULIS dans l'école, mais il y a deux enfants qui relèvent du champ du handicap, qui ont une aide humaine (AESH) pour les accompagner. Il y a deux AESH à plein temps en classe de CP-CE1, sur le temps scolaire et pour l'un d'eux, sur le temps de cantine également. L'une des AESH est personnel fragile face à la COVID, elle sera remplacée à hauteur de 9h à partir de lundi 23/11.

#### **Les jeunes « Service Civique » :**

2 jeunes en contrat « service civique », employés par le Rectorat, seront avec nous jusqu'au 8 juin 2021 à hauteur de 30h par semaine. Ils peuvent accompagner un groupe d'élèves, des sorties scolaires, aider aux séances d'EPS, à la bibliothèque...

A noter que le collège Aturri recherche un contrat « service civique » sans trouver de candidat, tout jeune entre 18 et 25 ans sera le bienvenu !

#### **4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus :**

Globalement, les enseignants n'ont pas de demande particulière cette année.

M. le Maire précise que **la porte d'entrée** et **la porte du périscolaire** vont être changées, les **bandeaux** sont en cours de rénovation. Un contrôle des pompiers a indiqué qu'il n'y avait pas de souci particulier.

La **balustrade de la grande cour** a été changée. Un **éclairage** a été installé à la deuxième entrée, car les places de stationnement pour les handicapés devaient être mieux éclairées.

Un **souci d'infiltration** a été remarqué dans le bâtiment de la maternelle. Un déshumidificateur y a été installé. Certains travaux ont été préconisés par l'expert, puis un bilan sera fait. On n'arrive pas, pour l'instant, à trouver de fuite, même avec un passage de caméra, qui pourrait expliquer l'humidité de certains murs.

M Jammet souhaite expliquer que **la salle de rééducation** a été transformée en salle de classe (ouverture de la 12<sup>ème</sup> classe). Il s'est donc installé dans la BCD, avec un projet de cloisonnement de la salle. Son rattachement n'est pas seulement administratif ; il doit pouvoir échanger avec des partenaires, recevoir des parents ou des enfants en séance, avec un souci de confidentialité. Lorsqu'il travaille, les élèves ne peuvent pas aller à la BCD. La cohabitation avec les jeunes en Service Civique est également problématique. Il demande **un cloisonnement visuel et phonique**. M. le Maire est bien conscient du problème. Une solution de paravents pour séparer la BCD semblait assez facile, sauf que l'insonorisation complète est plus complexe à mettre en place. C'est un investissement et du temps : il faut décider si la cloison doit être amovible, au cas où cette pièce serait utilisée différemment plus tard. L'approche est différente et le budget est bien plus élevé. L'isolement visuel est possible, sur toute la longueur de la pièce. M. le Maire montrera à M. Jammet les solutions possibles afin qu'ils trouvent un accord.

#### **5- Point sur les aménagements et restrictions liés à la crise sanitaire :**

**M. le Directeur** remercie tous les acteurs de l'école : dans l'ensemble, tout se passe très bien, alors que le protocole est difficile à mettre en place et aurait pu être anxiogène. Pas de refus de port du masque par les parents. Malgré les contraintes, l'accueil à l'école nous semble positif.

**Mme Diaz** dit que la communication est très bonne, avec des mails clairs et agréables. Pas de message de parents à ce sujet.

**M. Chalvet** dit que c'est bien géré, la situation n'est pas facile à vivre, mais l'ensemble des parents semble satisfait.

**M. le Maire** n'a pas eu de retour négatif sur l'école du bourg.

**Les sorties** sont toutes annulées, sauf celles pour rejoindre l'Agorespace et la piscine d'Ustaritz pour les CP. Au second trimestre, les CE2 ne pourront pas être accueillis, mais les CE1 sont prévus pour le troisième trimestre.

**7 ou 8 familles** ont été concernées par le virus. Le directeur les remercie car le protocole a été suivi à la lettre. Pour les enfants concernés par une septaine, l'équipe a décidé de mettre en place

l'envoi de travail ou la classe en visioconférence. Les enfants contaminés étaient tous asymptomatiques.

**M. Chalvet** demande si l'avancée du programme scolaire est normale. **M. le Directeur** répond que nous avons la souplesse du travail par Cycles, qui donne trois ans pour acquérir les notions. Au début de l'année nous avons pu prendre le temps de faire un point, de ralentir, de s'assurer que personne n'ait décroché. Cela a rassuré les enfants angoissés. Cependant, les enfants qui étaient déjà en difficulté le sont restés. Les notions abordées en télétravail n'ont pas été considérées comme acquises.

**Mme Thicoipe** trouve que les résultats scolaires sont importants, mais le bien-être des enfants l'est encore davantage.

**M. le Directeur** remercie le Maire de l'effort fourni par la municipalité, qui nous a permis d'accueillir une grande proportion d'élèves lors du déconfinement de mai à juillet. Cela était très important et a participé à un retour serein à la rentrée de septembre.

**Mme Bérard** trouve fondamental que les enfants soient revenus en classe en septembre, même avec des contraintes pour retrouver une vie normale d'élève, même avec le masque. Les enfants de CP en difficulté en mars ont été suivis avec attention par les enseignants de CE1. Cette liaison a été vite travaillée grâce aux évaluations nationales.

**M. Chalvet** remarque que l'attestation faite par le directeur pour accompagner ou récupérer les enfants n'est pas très utile. C'est un travail supplémentaire pour le directeur.

**Mme Lamagdelaine** la trouve utile, puisque ce document est valable pour toute la période de confinement.

**M. le Directeur** était tenu de fournir ce document, qui a été envoyé par mail. Les gendarmes passent régulièrement, il faut bien porter le masque dans les 50m autour de l'école. Il remercie à nouveau les parents qui ont joué le jeu, pas de mouvement d'humeur lorsque le masque est oublié et qu'on en fait la remarque.

## **6- Point sur les évaluations nationales CP et CE1:**

Les évaluations nationales de CP et de CE1 ont été passées en début d'année scolaire en français et mathématiques. Les CP auront une nouvelle évaluation en janvier 2021.

Pas de résultats mauvais à signaler, seuls les élèves fragiles en mars précédent étaient toujours un peu en difficulté à la rentrée. Les parents des enfants ayant obtenu des résultats fragiles ont été rencontrés. Les résultats des élèves de CE1 étaient également plutôt bons.

A la fin du livret d'évaluation plusieurs questions posées aux élèves concernaient la période du confinement et la perception qu'ils en avaient eue.

## **7- Nouveau règlement intérieur :**

L'Inspecteur a souhaité que les règlements intérieurs des écoles de la circonscription soient harmonisés. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré. Il avait déjà été transmis l'année dernière.

l'année dernière, à la page 4, **l'obligation d'instruction et donc d'assiduité était fixée à 3 ans**, conformément à la loi. Avec une dérogation, les enfants de PS pouvaient ne pas revenir l'après-midi. Très peu de familles l'ont utilisé.

La prise d'un petit goûter page 6 : les consignes nationales sont d'éviter gâteaux, sucreries... mais les enfants mangeant au second service peuvent amener **un fruit frais ou une compote** afin d'éviter toute allergie d'enfants aux fruits secs.

**Une annexe** concernant les réprimandes figure à la fin du document. C'est un document-type des écoles du secteur.

**Un travail autour du harcèlement** a été mené dans l'école. La parole de l'enfant doit être libérée, et la confiance entre les adultes est fondamentale pour régler ce genre de problème.

**M. Chalvet** considère que la demande de réparation est une très bonne mesure.

Ce règlement intérieur est mis au vote : 0 contre, 0 abstention, il est **adopté à l'unanimité** et sera donc en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2020-2021, soit jusqu'en novembre 2021.

## **8 - Projets ERASMUS, labels E3D, EUROSCOL et GENERATION 2024 :**

L'école est depuis 2018 engagée dans un premier **projet Erasmus « Share'itage »** avec des partenaires de Guadeloupe, de Sicile et des Canaries. La dernière mobilité devait se tenir en mai dernier. Elle pourrait être reportée du **1<sup>er</sup> au 8 juin 2021**. L'ensemble des partenaires devrait être hébergé au domaine du Pignada. Nous mettons tout en oeuvre pour que cette mobilité soit effectuée.

Un second projet, intitulé « **Planet'Ecol'** » autour des problématiques du développement durable, a aussi été validé pour les années 2020-2022, avec un partenaire supplémentaire à Delphes (Grèce). Notre projet a obtenu le maximum de budget possible (33000 euros pour les 2 années). Les **mobilités** concerneront les élèves de CM1 de cette année et ceux de CM2 de l'an prochain. Une mobilité en Sicile devrait être réalisée au printemps 2021 en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Les autres mobilités se dérouleront la deuxième année.

Pour la Guadeloupe, une « mobilité adultes » devait avoir lieu cet hiver, durant les vacances de Noël mais le contexte est difficile et pourrait être reportée aux vacances de février 2021. A défaut, une « mobilité élèves » en janvier 2022 pourrait voir le jour si le budget le permet.

**Label E3D** : grâce à ces projets Erasmus, nous sommes labellisés **E3D** (Ecole engagée dans une Démarche de Développement Durable). Cela nous encourage à développer des initiatives sur le **développement durable**. Des **éco-délégués** ont été élus dans les classes y compris en Maternelle. Le Conservatoire des Espaces Naturels, Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Pays-Basque et Littoral, le syndicat mixte Bil Ta Garbi, le Syndicat des Mobilités de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et d'autres partenaires interviennent et interviendront dans nos classes. Les CM2 font partie de l'**Eco-Parlement des Jeunes**, dispositif pédagogique d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté présent dans les Pyrénées-Atlantiques depuis 2008.

Tous les élèves de l'école, en fonction de leur niveau de classe et de leurs compétences prendront part à toutes ces diverses initiatives qui se veulent ancrées dans le quotidien des élèves et dans les réalités locales.

Un projet de **mobilité douce** (piste cyclable, projet Alvéole) est en cours d'élaboration avec la Mairie et les partenaires.

Les enfants sont très réceptifs à cette thématique et se montrent très investis dans ces projets.

**Label Euroscol** : l'école a aussi obtenu le label **Euroscol** pour les années 2019-2022. Ce label national récompense les établissements qui mettent en place des projets ouverts à l'international, à l'Europe et aux langues vivantes.

**Label Génération 2024** : le label Génération 2024 promeut le sport, les rencontres sportives inter-écoles, et les valeurs de l'olympisme, dans le cadre des futurs Jeux Olympique à Paris en 2024. Une rencontre avec un athlète est également envisagée.

Le **deuxième Conseil d'Ecole** est prévu le **lundi 22 mars à 18h30**...en espérant qu'il puisse s'organiser en présentiel.

*N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h20.*

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,



Ecole Publique du Bourg  
303, av. de la Croix de Mouguerre  
64990 MOUGUERRE  
Tél. 05 59 31 83 86  
mouguerrebourg@gmail.com

Laurent CARRERE-GEE



Chloé Dupuis – Laure Diaz